

4767. Les secrétaires transmettent, sans délai, par la Transmission de ce poste, un exemplaire de ce tableau à tous les notaires pratiquants ainsi qu'aux protonotaires et aux régistrateurs. ^{tableau aux notaires, etc.} S. R. Q., 3794.

4768. Les erreurs et les omissions dans ce tableau sont corrigées, si la chambre l'ordonne, au moyen de circulaires indiquant les changements et additions à faire, préparées par les secrétaires et adressées par la poste à tous ceux qui ont droit de recevoir le tableau ; lesquels doivent corriger ce tableau en conséquence. ^{Mode de corriger les erreurs sur ce tableau.} S. R. Q., 3795 ; 62 V., c. 34, s. 9.

4769. Dans l'intervalle entre la confection des tableaux, les secrétaires transmettent au mois d'octobre, chaque année, si la chambre le leur ordonne, à tous ceux qui ont droit de les recevoir, un tableau supplémentaire indiquant les additions et changements survenus depuis la confection du dernier tableau ou tableau supplémentaire. ^{Transmission d'un tableau supplémentaire. Son contenu.} S. R. Q., 3796 ; 55-56 V., c. 31, s. 5.

4770. Les tableaux sont placés par ceux qui doivent les recevoir, dans un endroit apparent de leur bureau. ^{Où sont placés ces tableaux.} S. R. Q., 3797.

4771. Tout notaire qui transporte son domicile dans une autre localité, doit, sous trente jours à compter de ce changement, transmettre à l'un des secrétaires de la chambre, une déclaration indiquant ce changement. ^{Notaires qui changent de domicile.} (*Formule No 10*). S. R. Q., 3798.

4772. Les secrétaires, le ou avant le premier mars de chaque année, sont tenus de transmettre au trésorier, une liste par eux certifiée des déclarations qu'ils ont reçues dans le cours de l'année. ^{Transmission des listes des déclarations reçues.} S. R. Q., 3799.

4773. Le trésorier est tenu d'aider les secrétaires dans la préparation des tableaux ; et tous les membres et les officiers de la chambre, sur réquisition, doivent leur fournir les informations qui sont en leur pouvoir de donner. ^{Devoirs du trésorier dans la préparation des tableaux.} S. R. Q., 3800.